DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS – BOIS NOIR LANDERNEAU

jeudi 5 novembre 2026

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE



Data sensitivity - Internal

SOMMAIRE

1 GÉNÉRALITES 4
1.1 PREAMBULE 4
1.2 LE DIAGNOSTIC PEMD 4
1.3 LIMITES DE NOTRE PRESTATION 5
1.4 OPERATION ETUDIEE 5
1.5 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE 7
1.6 IDENTIFICATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET DIAGNOSTIQUEUR PEMD 7
1.7 RAPPEL REGLEMENTAIRE 7
1.8 CONTEXTE 11
1.9 CONDITION DE REALISATION DES ETUDES 11

2 LOCALISATION DU SITE 13
2.1 LOCALISATION 13
2.2 EXTRAIT CADASTRAL 14
2.3 VUE AERIENNE ET IDENTIFICATION DES BATIMENTS 17

3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS GAVELPORC 20
3.1 DIMENSIONS PRINCIPALES 20
3.2 BATIMENT A1.1 21
3.3 BATIMENT A1.2 24
3.4 BATIMENT A1.3 26
3.5 BATIMENT A1.4 28
3.6 BATIMENT A3 30
3.7 BATIMENT B 33

4 PRESENTATION DES BATIMENTS ZONE F, G ET H 37
4.1 DIMENSIONS PRINCIPALES 37
4.2 BATIMENT F 38
4.3 BATIMENT G1 43
4.4 BATIMENT G2 46
4.5 BATIMENT G3 48
4.6 BATIMENT G4 50
4.7 BATIMENT H 51
4.8 ELEMENTS AMIANTE 59
4.9 DIAGNOSTIC PLOMB 60

5 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS 61
5.1 GENERALITES / SYNTHESE DE L'ETUDE 61

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION 64
6.1 GENERALITES SUR LES DECHETS DU BATIMENT 64
6.2 ECONOMIE CIRCULAIRE – REEMPLOI, VALORISATION MATIERE, VALORISATION ENERGETIQUE ET VALORISATION ORGANIQUE 65
6.3 GESTION DES PEMD ISSUS DU PRESENT SITE A DEMOLIR 69
6.4 FILIERES D'EVACUATION DES PRODUITS DE CHANTIER 69

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

1 GÉNÉRALITES

1.1 Préambule

L'économie circulaire vise à changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.



SOURCE : ADEME

Les chantiers de déconstruction peuvent s'inscrire dans une démarche vertueuse de l'environnement et ainsi tendre au plus proche de la règle des trois « R » :

- **Réduire** à la source la consommation des matières premières et aussi le coût de leur transport en s'approvisionnant localement,
- **Réutiliser** les matériaux une fois l'objet en fin de vie,
- **Recycler** les déchets pour réalimenter les gisements de matières premières.

Le développement de l'économie circulaire dans le bâtiment passe par l'implication de l'ensemble des acteurs (Maître d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprise de démolition, industriel du recyclage, …).

Au-delà et en dehors du développement nécessaire des filières de valorisation des déchets du bâtiment, il est préconisé :

- D'identifier les Produits Equipements Matériaux et Déchets réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables,
- D'améliorer la qualité des matériaux recyclés,
- De renforcer la prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés de travaux.

1.2 Le diagnostic PEMD

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne a inclus dans notre mission de maîtrise d'œuvre du projet ci-après, la réalisation du diagnostic PEMD permettant :

- D'identifier les PEMD potentiellement réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables via le diagnostic PEMD,
- De proposer des objectifs de recyclage maximum,
- De proposer des méthodologies de dépose,
- D'avoir un regard sur le suivi des déchets et les objectifs atteints en matière de réutilisation, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Le diagnostic PEMD constitue un état des lieux des bâtiments et présente un potentiel de réemploi et de valorisation théorique des produits, équipements et matériaux identifiés. L'ensemble des matériaux pour lesquels une filière de valorisation existe en France à la date de réalisation de ce diagnostic sont identifiés avec un potentiel de valorisation de 100% (hors matériaux dégradés (verre brisé, placoplâtre détrempé, …) ou pollués). La définition d'objectifs de réemploi et de valorisation adaptés à l'opération doit être étudiée dans le cadre d'une étude spécifique.

1.3 Limites de notre prestation

Le diagnostic Produits / Equipements / Matériaux / Déchets compris dans notre mission comprend :

- **L'audit métré PEMD** (Produits / Equipements / Matériaux / Déchets) lié à la démolition sur la base du formulaire de récolement relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition – CERFA 14498.
- L'audit technique PEMD
 - Analyse des bâtiments en terme de structure et de matériaux constituants le(s) bâti(s)
 - Identification des filières de réemploi et de valorisation

Le présent document constitue **l'audit technique PEMD** relatif aux bâtiments concernés par le diagnostic PEMD. Il présente :

- Le projet
- Les différents systèmes constructifs
- La synthèse du diagnostic PEMD et différentes filières pressenties

Notre audit PEMD ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb avant démolition.
- La prise en compte des encombrants des locaux occupés pouvant subsister dans les bâtiments.

RAPPEL : Les quantités indiquées dans le document sont des estimations et ne constituent en rien des valeurs contractuelles.

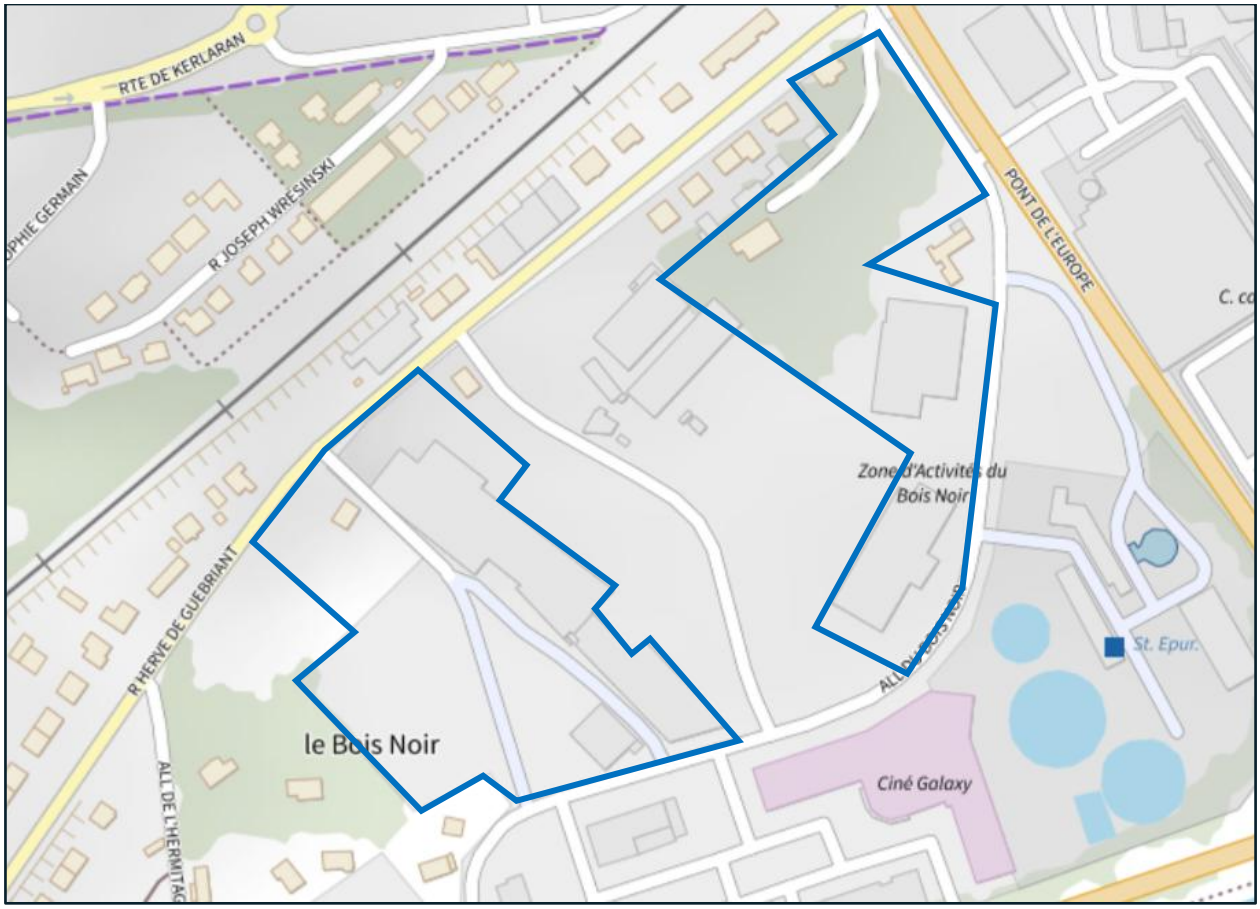
1.4 Opération étudiée

L'opération étudiée concerne d'un ancien bâtiment industriel, une chaudronnerie, un garage poids lourds, deux maisons d'habitation et un bâtiment annexe situés dans le quartier du Bois Noir à Landerneau (29) pour lesquels l'Etablissement Public Foncier de Bretagne envisage de réaliser des travaux de démolition et de désamiantage.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Les bâtiments concernés sont situés aux adresses suivantes :

Les bâtiments se situent allée du Bois Noir à Landerneau (29)



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

1.5 Identification du maître d'ouvrage

Société	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
Adresse	14 Avenue Henri Fréville CS90721 - 35207 Rennes cedex
Contact	Lucile TRONTIN
Courriel	lucile.trontin@epfbretagne.fr

1.6 Identification du maître d'œuvre et diagnostiqueur PEMD

Société	AD INGE – EGIS GROUP Agence de Rennes
Adresse	103 avenue Henri Fréville 35200 RENNES
Contact	Guillaume RAZAVET
Courriel	guillaume.razavet@egis-group.com
Téléphone	06 58 26 75 13

1.7 Rappel réglementaire

Le diagnostic est effectué suivant les textes en vigueur. Les documents d'ordres généraux mentionnés ci-après ne sont pas joints matériellement au dossier. L'entrepreneur reconnaît en avoir parfaite connaissance.

Règlementation sur les déchets	
Code de l'environnement : classification des déchets	■ Les Déchets Dangereux : goudrons, peintures, amiante friable... Ils impliquent des précautions particulières d'élimination ou de traitement. ■ Les Déchets Non Dangereux : métaux, bois, plastiques... Ils ne sont "ni dangereux, ni inertes". ■ Les Déchets Inertes : béton, céramique, tuile, terre non polluée, brique... Ils ne subissent en cas de stockage aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique de nature à nuire à l'environnement. Leur potentiel polluant et leur teneur élémentaire en polluants ainsi que leur écotoxicité doivent être insignifiants.
Décret du 5 septembre 2006	■ Diagnostics techniques immobiliers.
Directive européenne de 2008/98/CE	■ Etablissement d'une hiérarchisation des déchets : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination. ■ Fixation d'un objectif de 70% de recyclage et valorisation à atteindre pour 2020 pour les déchets de construction et démolition.
Guide INRS ED 6028	■ Exposition à l'amiante lors du traitement des déchets.
Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 Arrêté du 26 mars 2023	■ Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Ce décret impose la réalisation d'un diagnostic PEMD à compter du 1er janvier

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

	2022 pour tous les travaux de démolition de bâtiments ayant une surface supérieure à 1000m² et pour toutes les rénovations dites significatives.
Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante	■ Matériaux amiantés liés à des matériaux inertes ayant conservés leur intégrité = ISDND ■ Tous les autres déchets amiantés (= non lié à des matériaux inertes (= dalles de sol, plâtre, …) = ISDD
Arrêté du 12 décembre 2014	■ Conditions d'admission des déchets inertes dans les ISDI.
Arrêté du 15 février 2016	■ Installations de stockage de déchets non dangereux ISDND.
Loi sur la transition énergétique du 18 août 2015	■ Fixation d'un objectif de réduction de 50% des déchets mis en décharge à l'horizon 2025.
Décret du 10 mars 2016	■ Obligation de reprise des déchets des matériaux pour les distributeurs des professionnels du bâtiment et de la construction. (400m2 de surface et 1million € de CA). Reprise dans un rayon maximal de 10 km autour du site de distribution. Sont exclues les grandes surfaces de bricolage, les carrières et les activités de vente en ligne.
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020	■ Obligation de réalisation d'un diagnostic ressource complétant le diagnostic déchet. ■ Mise en place d'une filière REP à partir de 2022, soit la reprise gratuite des déchets de chantier triés financée par une écocontribution sur les ventes de matériaux.
Décret du 30 juin 2021	■ Relatifs au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments
Arrêté du 23 mars 2023	■ Précise les modalités de transmissions au CSTB des diagnostics et formulaires de récolement (CERFA)

Règlementation sur le transport	
Arrêté du 29 Mai 2009	■ Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « Arrêté TMD ») et sa version consolidée du 13 février 2017.

Code du Travail	
Risques chimiques	
Articles R 4412-39 à R 4412-87	■ Risques chimiques
Risques CMR (Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)	
Articles R 4412-86 & R 4412-87	■ Risques CMR
Risques amiante	
Articles R 4412-94 à R 4412-148	**SOUS SECTION 1 :** Champ d'application et définitions ■ R 4412-94 à R4412-96

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

	SOUS-SECTION 2 : Dispositions communes à toutes les opérations comportant des risques d'exposition à l'amiante ■ R 4412-97 à R 4412-124
	SOUS-SECTION 3 : Dispositions spécifiques aux travaux **d'encapsulage et de retrait** d'amiante ou d'articles en contenant ■ R 4412-125 à R4412-143
	SOUS-SECTION 4 : Dispositions particulières aux **interventions** sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles **susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante** ■ R 4412-144 à R 4412-148

Textes liés à l'amiante	
Diagnostics Amiante	
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 modifiant les articles R 1334-14 à R1334-29 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique	■ ***Protection de la population*** contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 26 juin 2013	■ Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 25 juillet 2016	■ Critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017	■ Conditions et modalités du repérage avant travaux de l'amiante.
Arrêté du 16 juillet 2019	■ Relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 8 novembre 2019	■ Relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 23 janvier 2020	■ Modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Certification des entreprises	
Arrêté du 14 décembre 2012 – modifié par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ ***Conditions de certification des entreprises*** réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante.
Travaux	
Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 + modification par Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013	■ **Risques d'exposition à l'amiante :** abaissement de la VLEP de 100 f/l à 10 f/l (obligatoire depuis le 1er juillet 2015) ; mesures d'empoussièrement réalisées en META ; obligation de certification des entreprises de SS3.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Guide INRS ED 6091 d'Aout 2011	■ Travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante – SS3.
Questions-Réponses de Mai 2013	■ Interprétation du décret 2012-639 du 4 Mai 2012, de l'Arrêté du 14 Aout 2012 et de l'Arrêté du 14 décembre 2012.
Instruction DGT n°DGT/CT2/2015/238	■ Explicite les mesures de prévention collective et individuelle pour garantir le respect de la VLEP = 10 f/l.
Guide INRS ED 6262 de Septembre 2016	■ Interventions d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante – SS4.
Note DGT du 8 décembre 2016	■ Conditions d'organisation du chantier test de mesurage des empoussièrements d'amiante et des 3 chantiers de validation.
Instruction DGT du 19 Janvier 2017	■ Cadre juridique applicable aux opérations sur des matériaux contenant de l'amiante – Sous-traitance de ces opérations – Certification des entreprises ■ Non obligation de certification pour la sous-traitance de pose d'échafaudage ou de confinement thermo bâché.
Formation des travailleurs	
Arrêté du 23 février 2012 + modifs par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ **Modalités de la formation** des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
Mesurages des niveaux d'empoussièrement	
Arrêté du 14 août 2012	**Conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement,** conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages. ■ ***Mise en œuvre de la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16000-7 de septembre 2007 et son guide d'application GA X 46-033.***
Questions-Réponses de Septembre 2015	■ **Interprétation du décret 2012-639 du 4 mai 2012, de l'Arrêté di 19 Aout 2011 et de l'Arrêté du 14 Aout 2012 concernant la METROLOGIE.**
Equipements de Protection Individuelle	
Arrêté du 7 mars 2013	■ Choix, entretien et vérification des **équipements de protection individuelle** utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.
Moyens de Protection Collective	
Arrêté du 8 Avril 2013	■ Règles techniques, mesures de prévention et **moyens de protection collective** à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.

Textes liés au plomb	
Le Code de la Santé Publique et les articles L.1334-5 à 12 et R1334-10 à 12	■ Relatif au constat de risque d'exposition au plomb (CREP).
Le Code du Travail et plus précisément l'article 4121-1 et	■ Relatif aux principes généraux de prévention et relatifs à la prévention du risque chimique

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

articles R. 4412-1 à R. 4412-164	
La Norme Française X46-030 d'avril 2008	■ « Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb »
La Norme Française X46-032 d'avril 2008	■ « Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
La Norme Française P41-021 de janvier 2004	■ « Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable. »
La Norme Française X46-035 de juin 2021	■ « Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction. »

1.8 Contexte

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a souhaité se conformer à la réglementation dans le but de faire de la valorisation et de la réutilisation de matériaux une priorité.

Elle souhaite progresser dans sa méthode de gestion des déchets issus d'un programme de démolition, en se fixant de nouveaux objectifs :

- Encadrer, développer et soutenir les professionnels de ce secteur,
- Repérer et quantifier les matériaux valorisables sur site,
- Définir les matériaux à valoriser et recycler,
- Réduire le volume de mise en décharge,
- Favoriser et développer l'économie circulaire,
- Participer à l'écoconstruction de nouveaux projets,
- Gérer les déchets de chantier.

1.9 Condition de réalisation des études

1.9.1 Documents fournis par le maître d'ouvrage

Les documents constituant le diagnostic PEMD élaboré par AD INGE sont réalisés d'après les documents suivants fournis par le maître d'ouvrage :

- Diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.
- Diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant travaux.
- Etude historique, documentaire et de vulnérabilité.

1.9.2 Investigations sur site et réserves

1.9.2.1 Audit in situ

Les investigations de terrains ont été menées le 27 juillet 2026 par Raphael AGEORGES et Guillaume RAZAVET.

Lors de notre visite, seuls des sondages destructifs légers ont été réalisés (vie marteau et burin). Ils n'ont pas permis de vérifier la présence éventuelle de cave aveugle ou de cavités, et/ou les épaisseurs des dallages.

Il a été repéré de nombreux encombrants dont les volumes à évacuer ont été estimés dans le cadre du diagnostic PEMD.

1.9.2.2 Réserves

Lors de notre visite, nous n'avons pas eu accès aux locaux suivants du bâtiment :

- Au R+1 partiellement zone de bureau du bâtiment A1 incendié

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

- Au RDC et R+1 du bâtiment B bâtiment incendié
- Au R+1 du bâtiment F absence de clés
- Au bâtiment annexe sur la parcelle

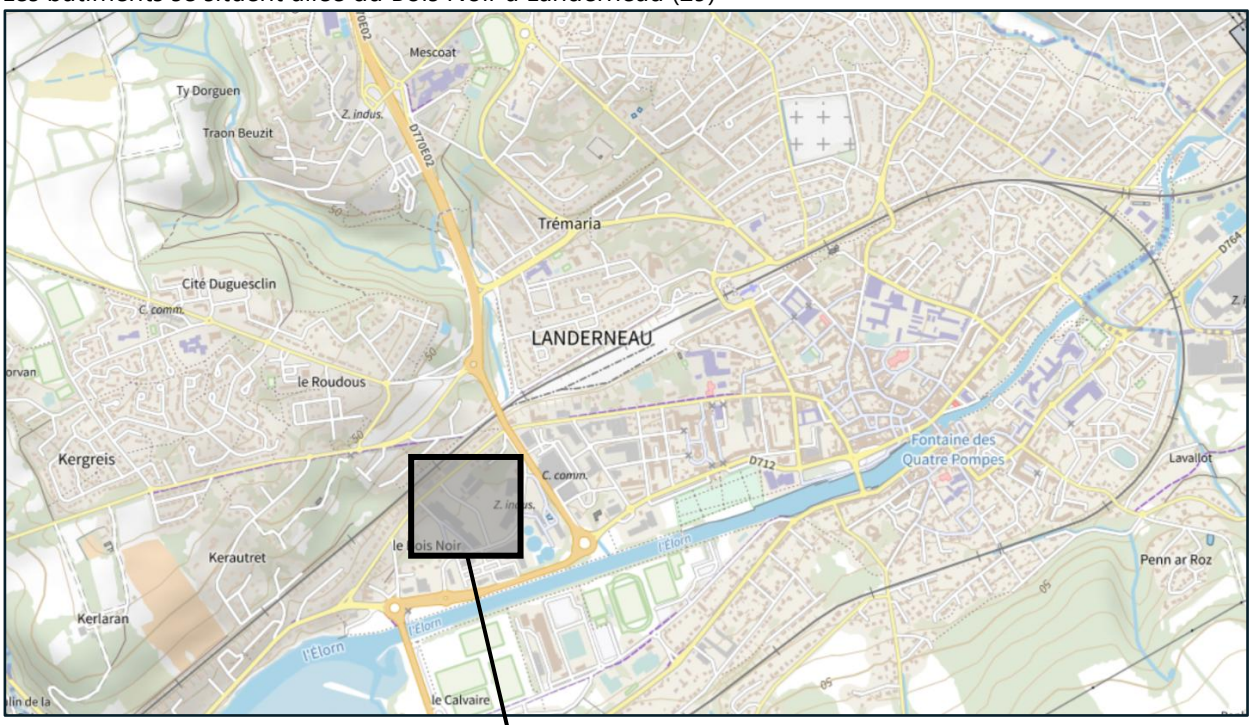
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

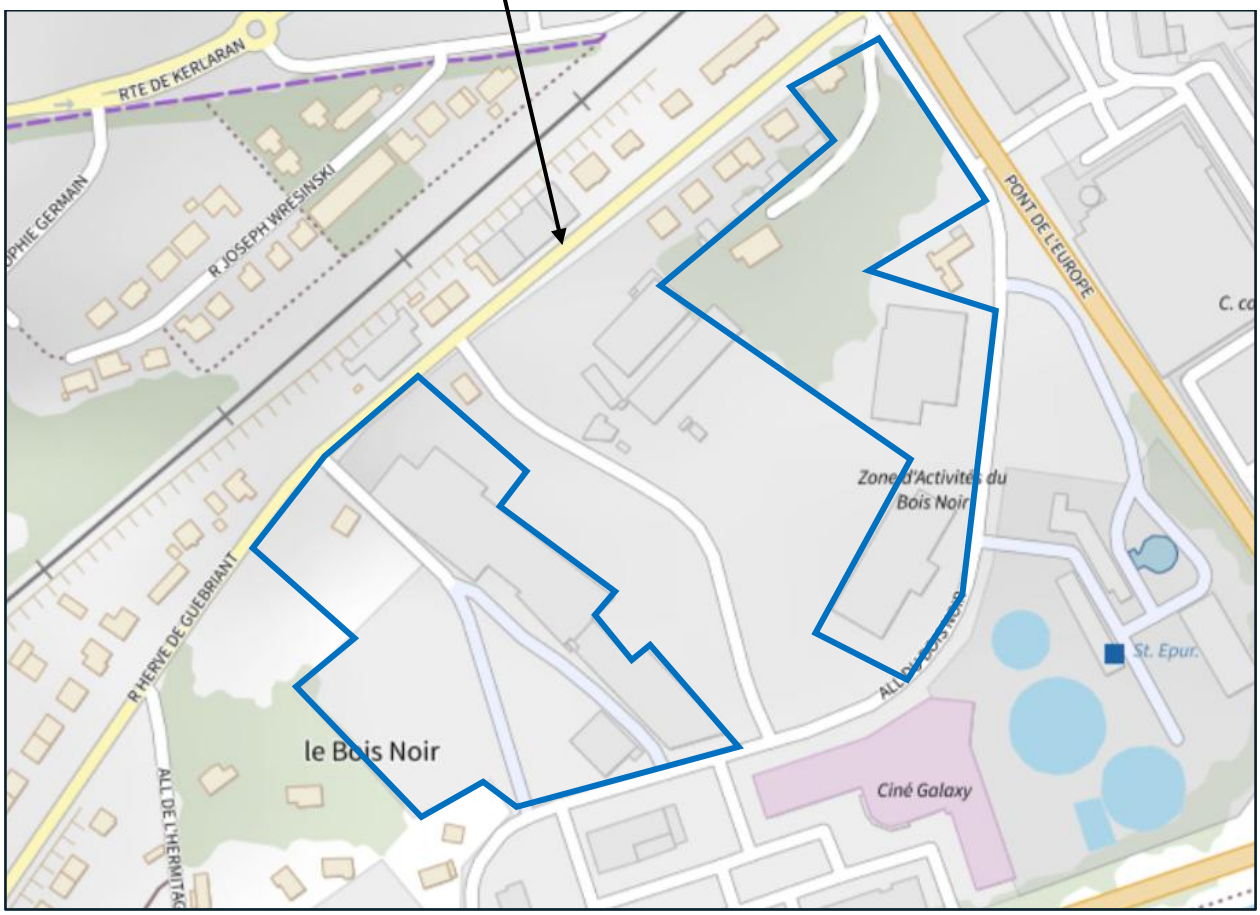
2 LOCALISATION DU SITE

2.1 Localisation

Les bâtiments se situent allée du Bois Noir à Landerneau (29)



EXTRAIT DU SITE GEOPORTAIL.GOUV.FR



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.2 Extrait cadastral



PLAN DE CADASTRE – SOURCE : SERVICE DE LA DOCUMENTATION NATIONALE DU CADASTRE

Références de la parcelle 000 AR 31	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 31**
Contenance cadastrale	**3 160 mètres carrés**
Adresse	**17 ALL DU BOIS NOIR 29800 LANDERNEAU**

Références de la parcelle 000 AR 34	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 34**
Contenance cadastrale	**18 599 mètres carrés**
Adresse	**51 RUE HERVE DE GUEBRIANT 29800 LANDERNEAU**
Adresse	**53 RUE HERVE DE GUEBRIANT 29800 LANDERNEAU**

Références de la parcelle 000 AR 85	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 85**
Contenance cadastrale	**1 636 mètres carrés**
Adresse	**55 RUE HERVE DE GUEBRIANT 29800 LANDERNEAU**

Références de la parcelle 000 AR 104	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 104**
Contenance cadastrale	**5 889 mètres carrés**
Adresse	**39 RUE HERVE DE GUEBRIANT 29800 LANDERNEAU**

Références de la parcelle 000 AR 327	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 327**
Contenance cadastrale	**3 263 mètres carrés**
Adresse	**21 ALL DU BOIS NOIR 29800 LANDERNEAU**

Références de la parcelle 000 AR 328	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 AR 328**
Contenance cadastrale	**4 143 mètres carrés**
Adresse	**23 ALL DU BOIS NOIR 29800 LANDERNEAU**

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.2.1 Emprise Gavel Porc



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.2.2 Emprise 2 : F, G et H



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.3 Vue aérienne et identification des bâtiments



Vue aérienne des deux zones de travaux

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.3.1 Emprise Gavel Porc



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

2.3.2 Emprise bâtiment F,G,H et H'



© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS GAVELPORC

3.1 Dimensions principales

Nom du bâtiment	Dimensions	Surface au sol	Surface de plancher
Bâtiment A.1.1	Longueur maximale : 61 ml Largeur maximale : 38 ml Hauteur à la gouttière : 8,80 m / TN Hauteur au faîtage : 11,14 m / TN	2023 m² au sol	Rdj =1071 m² Rdc =952 m² R+1 =130 m²
Bâtiment A.1.2	Longueur maximale : 20,1 ml Largeur moyenne : 22.24 ml Hauteur à la gouttière : 5,04 m / TN Hauteur au faîtage : 10.50 m / TN	476.1 m² sol	SS = 22 m² Rdc = 476.10 m²
Bâtiment A.1.3	Longueur maximale : 32.6 ml Largeur moyenn : 28 ml Hauteur à la gouttière : 9.51 m / TN Hauteur au faîtage : 10.50 m / TN	918 m² au sol	Rdc = 918 m²
Bâtiment A.1.4	Longueur maximale : 65.0 ml Largeur maximale : 25 ml Hauteur à la gouttière : 9.51 m / TN Hauteur au faîtage : 10.50 m / TN	1460 m² au sol	Rdc = 1460 m² SHOB
Bâtiment A.3	Longueur maximale : 23,79 ml Largeur maximale : 19,30 ml Hauteur à la gouttière : 4,24 m / TN Hauteur au faîtage : 7,31 m / TN	459 m² au sol	Rdc = 459 m² Mezzanine = 20 m²
Bâtiment B	Longueur maximale : 10,10 ml Largeur maximale : 7,10 ml Hauteur à la gouttière : 7.00 m / TN Hauteur au faîtage : 10.00 m / TN	71.70 m² au sol	R-1=71,70 m² Rdc=71,70 m² R+1=71,70 m²

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

3.2 Bâtiment A1.1

3.2.1 Photographies



Vue façade Nord du bâtiment A1.1



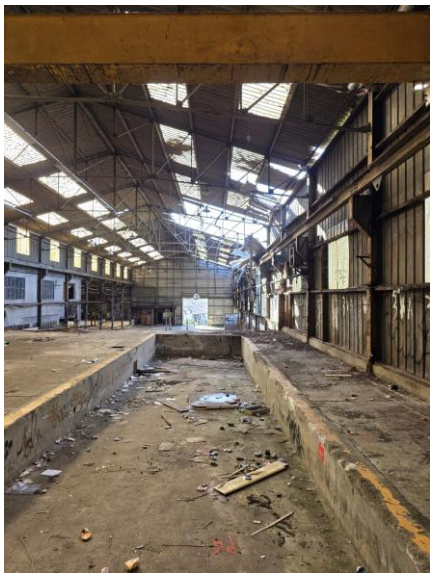
Vue pignon Nord du bâtiment A1.1



Vue façade Ouest du bâtiment A1.1



Vue façade Est du bâtiment A1.1



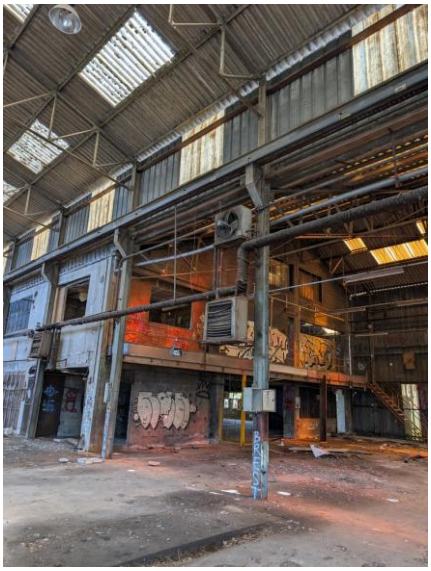
Vue intérieur bâtiment A1.1



Vue intérieur bâtiment A1.1

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue intérieur bâtiment A1.1	*Vue intérieur bâtiment A1.1*
	
Vue intérieur bâtiment A1.1	*Vue façade Est du bâtiment A1.1*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

3.2.2 Principes structurels bâtiment A1.1

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Ossature métallique des halles (poteaux acier) Bâtiment bureaux R+1 en maçonnerie enduite Soubassements et murs en béton Murs de remplissage en briques Bardage en tôles d'acier nervurées Poteaux béton
Planchers	Dallage béton des halles avec fosses et caniveaux Plancher d'étage des bureaux (R+1) Plateformes et passerelles métalliques
Charpente et couverture	Charpente métallique (fermes treillis, pannes acier) **Charpente bois partiellement incendiée (zone sinistrée)** **Plaques ondulées en amiante-ciment** Plaques translucides éclairantes Lanterneaux vitrés en faîtage Auvents en tôles ondulées métalliques **Effondrement partiel de couverture suite au sinistre**
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Habillages en panneaux bois Doublages et enduits intérieurs dégradés (sinistre) **Colle de polystyrène**
Cloisonnements	Cloisons en briques creuses Cloisons maçonnées enduites (bureaux et locaux) Cloisons en bardage métallique Cloisonnement en bois avec poteauc bois
Faux-plafonds	Faux plafond type Amstrong sur ossature métallique
Revêtements de sols de de murs	**Dalles de sol amiantées** Sols : dallage béton brut (halles) Murs : enduits et peintures dégradés,
Menuiseries	Châssis métalliques simple vitrage (vitrages cassés) Pavés de verre Barreaudages métalliques en façade Porte sectionnelle métallique Portes métalliques et portes vitrées
Divers :	
Divers Entrepôt	Divers mobiliers en dépôt **Débris amiante ciment**
Divers Extérieurs	**Débris amiante ciment** Pont roulant Sources lumineuses (néons) Divers DEEE (interrupteurs, tableaux électriques...) Divers déchets dangereux Divers ferrailles Divers déchets non dangereux

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

3.3 Bâtiment A1.2

3.3.1 Photographies



Vue façade Ouest et pignon sud du bâtiment A1.2



Vue façade Est et pignon Sud du bâtiment A1.2



Vue intérieur bâtiment A1.2



Vue intérieur bâtiment A1.2



Vue intérieur bâtiment A1.2



Vue intérieur bâtiment A1.2

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue intérieur bâtiment A1.2	*Vue intérieur bâtiment A1.2*

3.3.2 Principes structurels bâtiment A1.2

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Poteaux métalliques Murs de soubassement et locaux en parpaings Bardage en tôles d'acier nervurées (intérieur et extérieur) Bardage en tôles ondulées métalliques corrodées Grilles de ventilation à lames métalliques
Planchers	Dallage béton avec fosses, caniveaux et regards
Charpente et couverture	Fermes en treillis et pannes métalliques Couverture en tôles d'acier avec isolant en sous-face Plaques translucides éclairantes (en partie cassées) Gouttières et descentes EP
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Panneaux de bungalow (parois et doublages bois)
Cloisonnements	Cloisons en parpaings (sanitaires, chaufferie) Cloisons en panneaux métalliques peints Bungalow modulaire de bureaux
Faux-plafonds	Plafond en lambris PVC (bungalow) Faux plafond en plaques (sanitaires)
Revêtements de sols et de murs	Dalles de sol 30×30 (bungalow) Carrelage et faïence murale (sanitaires) Sols : dallage béton brut (halle) Murs : bardage et parpaings bruts, nombreux graffitis

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Menuiseries	Rideaux métalliques Portes métalliques Fenêtres aluminium du bungalow (vitrages cassés) Portes du bungalow et des sanitaires
Divers :	
Divers intérieurs	WC, urinoir et lavabos (cassés) Chaudière avec canalisations calorifugées (tresse) **+ joint amianté** **Conduits type fibres-ciment** **Four avec garnissage réfractaire et joints tressés amianté** Aérotherme Luminaires (réglettes fluorescentes et suspensions) Divers DEEE (coffrets électriques, câbles, pompe…)
Débris au sol	Verre brisé, tôles et déchets divers
Divers Extérieurs	Lierre et végétation

3.4 Bâtiment A1.3

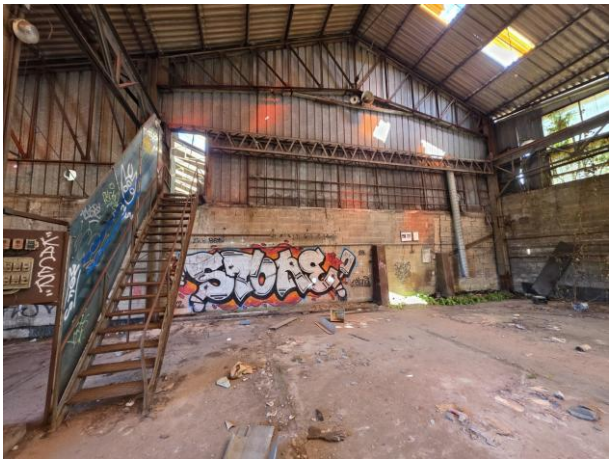
3.4.1 Photographies



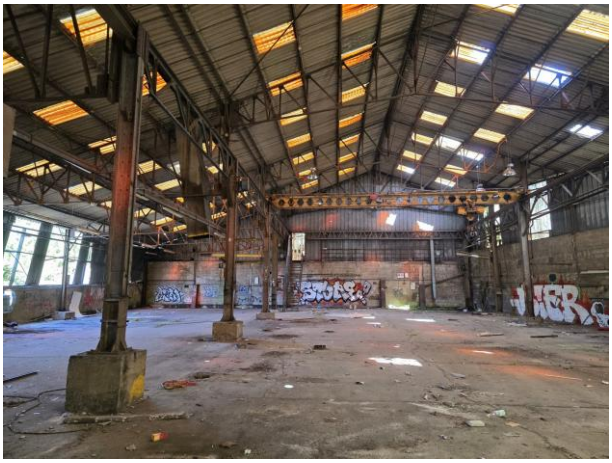
Vue façade Ouest et pignon Sud du bâtiment A1.3



Vue façade Ouest et pignon Sud du bâtiment A1.3



Vue intérieur bâtiment A1.3



Vue intérieur bâtiment A1.3

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue intérieur bâtiment A1.3	*Vue intérieur bâtiment A1.3*

3.4.2 Principes structurels bâtiment A1.3

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Poteaux métalliques rivetés sur massifs béton Murs de soubassement en parpaings Bardage en tôles d'acier nervurées et ondulées Châssis vitrés en partie haute des longs pans Appentis latéral à structure bois et poteaux métalliques
Planchers	Dallage béton avec rails et regards Quai / plateforme en béton Passerelle métallique avec escalier métallique
Charpente et couverture	Fermes en treillis métalliques Pannes métalliques et contreventements Chemins de roulement du pont roulant **Plaques ondulées type fibres-ciment** Plaques translucides éclairantes (en partie cassées) Couverture de l'appentis en tôles d'acier sur chevrons bois Gouttières et descentes EP
Corps d'état secondaires :	
Cloisonnements	Murs de refend en parpaings Cloisons en bardage métallique
Revêtements de sols et de murs	Sols : dallage béton brut **Colle de carrelage amianté** Murs : parpaings et bardage bruts, nombreux graffitis
Menuiseries	Portes sectionnelles métalliques Rideaux métalliques Portes métalliques battantes Châssis vitrés métalliques (vitrages cassés)
Divers :	

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Divers intérieurs	Pont roulant Gaine de ventilation en acier galvanisé Armoires et coffrets électriques Luminaires (réglettes fluorescentes et suspensions) Sirènes / haut-parleurs Divers DEEE (câbles, gaines…)
Débris au sol	Tôles, plaques et ferrailles au sol Déchets divers (bois, cartons, plastiques)
Divers Extérieurs	Souche de cheminée en toiture Mur en parpaings Lierre et végétation spontanée

3.5 Bâtiment A1.4

3.5.1 Photographies



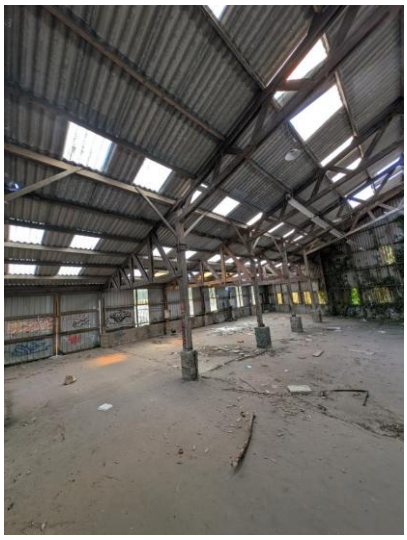
Vue façade Ouest et pignon Nord du bâtiment A1.4



Vue façade Est du bâtiment A1.4



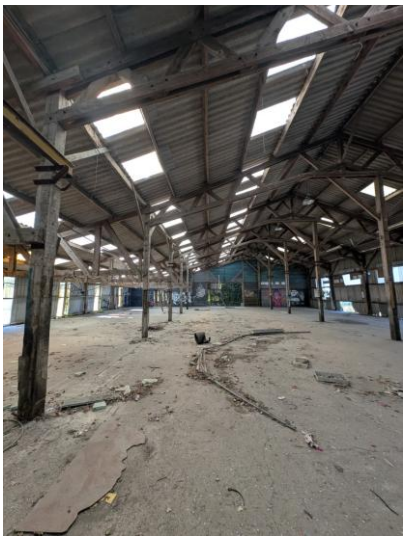
Vue pignon Sud du bâtiment A1.4



Vue intérieur bâtiment A1.4

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue intérieur bâtiment A1.4	*Vue intérieur bâtiment A1.4*
	
Vue intérieur bâtiment A1.4	*Vue intérieur bâtiment A1.4*

3.5.2 Principes structurels bâtiment A1.4

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Poteaux bois sur massifs en parpaings Soubassements périphériques en parpaings et béton Bardage en plaques ondulées type fibres-ciment sur lisses bois Bardage en tôles d'acier nervurées (pignon / façade) Bandeaux de bardage translucide
Planchers	Dallage béton sur terre-plein

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Charpente et couverture	Fermes en treillis bois avec contreventements Pannes et chevrons en bois Plaques ondulées type fibres-ciment Plaques translucides éclairantes (en partie cassées) Gouttières et descentes EP
Corps d'état secondaires :	
Revêtements de sols et de murs	Sols : dallage béton brut Murs : bardage et soubassements bruts, nombreux graffitis
Menuiseries	Porte sectionnelle métallique Châssis vitrés en bardage (vitrages manquants) Portes métalliques
Divers :	
Divers intérieurs	Luminaires (réglettes fluorescentes et suspensions) Armoires et coffrets électriques Divers DEEE (câbles, gaines…) Déchets divers (bois, plaques, ferrailles)
Débris au sol	Plaques et tôles déposées au sol
Divers Extérieurs	Mur de clôture béton et clôture grillagée Portail métallique coulissant Réseau électrique aérien Lierre et végétation en façade Friche herbacée

3.6 Bâtiment A3

3.6.1 Photographies



Vue du pignon Nord bâtiment A3



Vue du pignon Nord bâtiment A3

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue du pignon Sud bâtiment A3



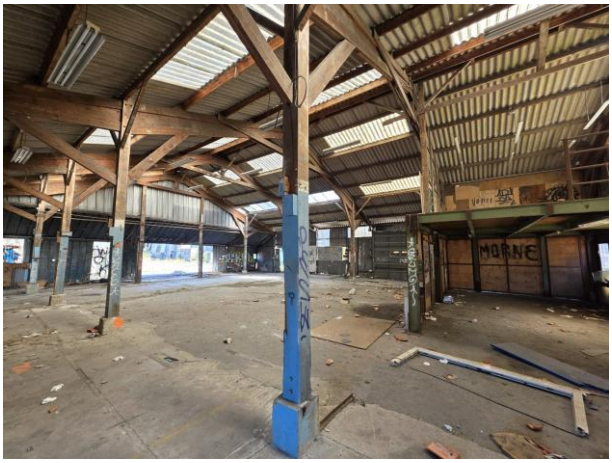
Vue Façade Est bâtiment A3



Vue intérieur bâtiment A3



Vue intérieur bâtiment A3



Vue intérieur bâtiment A3



Vue intérieur bâtiment A3

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

3.6.2 Principes structurels bâtiment A3 :

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Poteaux en bois sur massifs béton Poteaux et poutres métalliques (mezzanine) Bardage en tôles d'acier nervurées sur ossature bois Bardage translucide en partie haute de façade Soubassements ponctuels en maçonnerie de parpaings
Planchers	Dallage béton sur terre-plein Mezzanine sur structure métallique avec plancher bois Garde-corps métallique en rive de mezzanine
Charpente et couverture	Fermes en bois avec contrefiches Pannes en bois Plaques ondulées en amiante-ciment Plaques translucides éclairantes en couverture Auvent en tôles ondulées métalliques (corrodées) Pignons en bardage tôles d'acier nervurées
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Habillage ponctuel en panneaux bois (contreplaqué) Absence d'isolation
Cloisonnements	Local intérieur en maçonnerie enduite avec baies Cloisons en panneaux bois sur ossature bois Cloisons en panneaux métalliques peints
Faux-plafonds	Néant (charpente apparente)
Revêtements de sols et de murs	Sols : dallage béton brut Murs : bardage et maçonnerie bruts, nombreux graffitis
Menuiseries	Portes sectionnelles et rideaux métalliques Portes et portails battants en bois Châssis bois simple vitrage en façade Châssis du local intérieur (vitrages manquants) Portes métalliques
Divers :	
Divers intérieurs	Luminaires (réglettes fluorescentes) Divers DEEE (câbles, coffrets électriques...) Escalier métallique d'accès à la mezzanine Tôles et planches déposées au sol Déchets divers (sacs, ferrailles, fragments de tuiles)
Divers Entrepôt	Tas de gravats et déchets de démolition Palettes bois
Divers Extérieurs	Voiries et plateformes en enrobé / béton fissurés Mât d'éclairage bois et candélabre Projecteurs en façade et pignon Réseau électrique aérien Végétation spontanée (arbustes, friches)

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

3.7 Bâtiment B

3.7.1 Photographies



Vue façade Sud du bâtiment B



Vue façade Nord du bâtiment B



Vue intérieur incendié bâtiment B



Vue intérieur incendié bâtiment B

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue intérieur incendié bâtiment B



Vue intérieur incendié bâtiment B



Vue salle de bains bâtiment B



Vue salle de bains bâtiment B



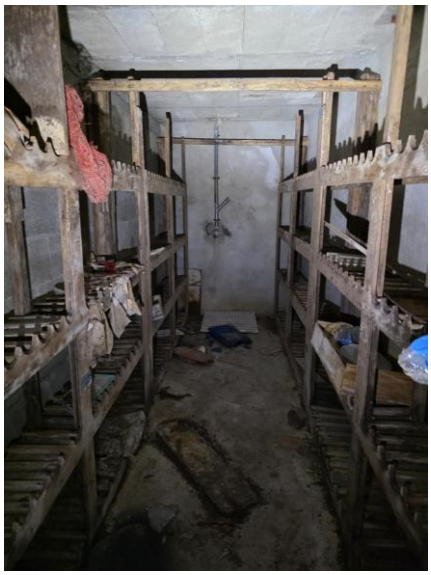
Vue sous-sol bâtiment B



Vue canalisation du sous-sol bâtiment B

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue cuve à fioul du sous-sol bâtiment B	*Vue cave du sous-sol bâtiment B*

3.7.2 Principes structurels bâtiment B :

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Murs porteurs en maçonnerie enduite (moellons et parpaings) Murs du sous-sol en parpaings Poteaux et poutres en béton (sous-sol)
Planchers	Plancher haut du sous-sol sur poutres béton Planchers d'étage dégradés par l'incendie Balcon en béton Escalier béton d'accès au sous-sol
Charpente et couverture	Charpente traditionnelle en bois (incendiée) Pannes et chevrons en bois Liteaux bois Couverture en ardoises Faîtage en tuiles terre cuite Lucarne en façade Effondrement partiel de couverture suite à l'incendie
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Doublage en briques plâtrières enduites Enduits plâtre dégradés (incendie)
Cloisonnements	Cloisons en briques plâtrières Cloisons en parpaings (sous-sol) Cloisons et habillages bois (sous-sol)
Faux-plafonds	Néant – plafonds plâtre peints (dégradés)
Revêtements de sols et de murs	Sols en mosaïque avec plinthes carrelées (salle de bains) Faïence murale Revêtements muraux (papiers peints, peintures)

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

	Dallage béton brut (sous-sol)
Menuiseries	Fenêtres bois simple vitrage (verre imprimé) Menuiseries PVC / aluminium (déposées au sol) Persiennes métalliques Grilles de défense métalliques Portes intérieures et dormants bois (incendiés) Garde-corps métallique du balcon
Divers :	
Divers Logement	Baignoires Lavabos (cassés) Meubles et armoires de toilette Radiateurs Divers mobiliers (incendiés) Divers DEEE (interrupteurs, tableau électrique…) Débris et gravats suite à l'incendie
Divers Sous-sol	Chaudière Cuve à fioul métallique Canalisations calorifugées Casiers à bouteilles et étagères bois
Divers Extérieurs	Souches de cheminées maçonnées (×2) Antenne TV en toiture Végétation dense (arbres, friches)

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

4 PRESENTATION DES BATIMENTS ZONE F, G ET H

4.1 Dimensions principales

Nom du bâtiment	Dimensions	Surface au sol	Surface de plancher
Bâtiment F	- Longueur extérieure : 65,54 m - Largeur extérieure : 25,10 m - Hauteur faitage: 10,10 m - Hauteur gouttière : 7,06 m	Ssol =1700 m²	Rdc=1755 m²
Bâtiment G1	- Longueur extérieure : 40,50 m - Largeur extérieure : 15,10 m - Hauteur faitage: 9,10 m - Hauteur gouttière : 5,75 m	Ssol =612 m²	SHOB = 671 m²
Bâtiment G2	- Longueur extérieure : 39,81 m - Largeur extérieure : 21,00 m - Hauteur du faîtage : 9,10 m - Hauteur gouttière : 7,00 m	Ssol = 836 m²	SHOB = 836 m²
Hangar G3 : ***Auvent + ampliroll préfabriqué***	- Longueur extérieure : 14,70 m - Largeur extérieure : 4,15 m - Hauteur haut de pente: 3,60 m - Hauteur gouttière : 3,00 m	Ssol = 61 m²	SHOB = 61 m²
Bâtiment G4 :	- Longueur extérieure : 10,53 m - Largeur extérieure : 19,45 m - Hauteur du faîtage : 6,60 m - Hauteur gouttière : 4,70 m	Ssol =205 m²	SHOB =205 m²
Bâtiment H	- Longueur extérieure : 15.5 m - Largeur extérieure : 9,86 m - Hauteur du faîtage : 8,37 m - Hauteur gouttière : 5,37 m	Ssol =152,9 m²	Rdc=152,90 m² R+1= 152,90 m²
Bâtiment H garage	- Longueur extérieure : 12,6 m - Largeur extérieure : 5,65 m - Hauteur du faîtage : 6,60 m - Hauteur gouttière : 4,70 m	Ssol =71,20 m²	Rdc=71,20 m² R+1= 71 ,20 m²
Bâtiment H' Découvert	- Longueur extérieure : 10 m - Largeur extérieure : 8 m - Hauteur du faîtage : 4,80 m - Hauteur gouttière : 4,70 m	Ssol =80 m²	Rdc=80 m²
	Surface totale démolie	**3 718,10 m²**	**4 056,20m²**

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

4.2 Bâtiment F

4.2.1 Photographies



Vue façade du bâtiment F



Vue pignon du bâtiment F



Vue façade des bureaux du bâtiment F



Vue façade et cuve extérieure du bâtiment F



Vue façade latérale du bâtiment F



Vue enclos grillagé du bâtiment F

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue intérieur atelier bâtiment F



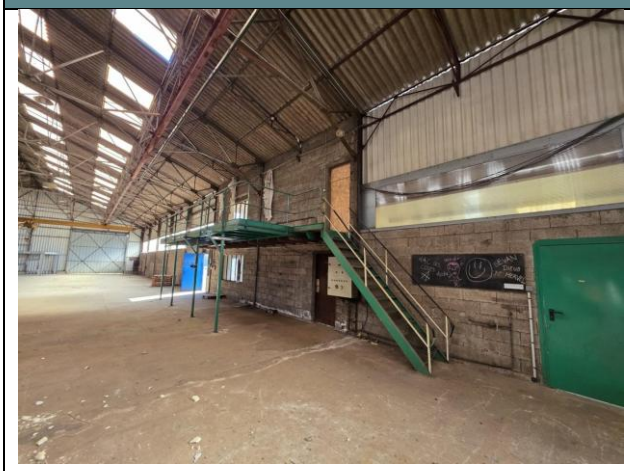
Vue pont roulant bâtiment F



Vue plateforme métallique bâtiment F



Vue intérieur atelier bâtiment F



Vue mezzanine et escalier bâtiment F



Vue fosse et caniveau bâtiment F

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue local intérieur bâtiment F



Vue intérieur bureaux bâtiment F



Vue intérieur bureaux bâtiment F



Vue intérieur bureaux bâtiment F



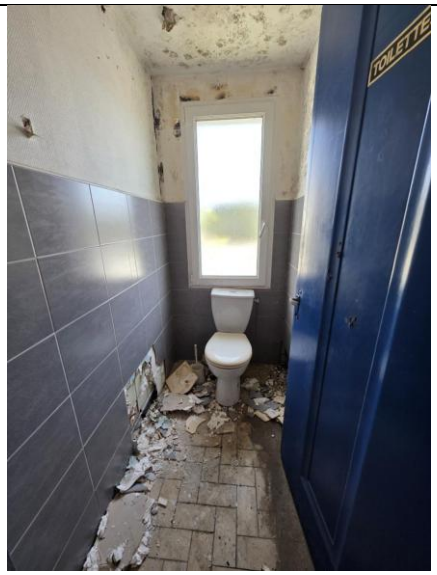
Vue plancher dégradé bâtiment F



Vue sanitaires bâtiment F

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue sanitaires bâtiment F	***Vue WC bâtiment F***

4.2.2 Principes structurels bâtiment B :

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Ossature métallique de l'atelier (poteaux acier) Murs en parpaings (soubassements et murs intérieurs) Bardage en tôles d'acier nervurées et bandeaux translucides Bâtiment bureaux R+1 en maçonnerie enduite
Planchers	Dallage béton avec fosse et caniveau Solivage bois et plancher bois Plancher en panneaux de particules sur isolant polystyrène Mezzanine et plateforme métalliques avec escaliers
Charpente et couverture	Fermes en treillis et pannes métalliques Plaques ondulées en fibres-ciment Plaques translucides éclairantes (atelier et sanitaires) Couronnement en bardage acier (bureaux) Gouttières et descentes EP métalliques
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Lambris bois sur tasseaux et isolant polystyrène Doublages en plaques de plâtre
Cloisonnements	Cloisons en parpaings (atelier) Cloisons en plaques de plâtre (sanitaires et bureaux) Châssis vitrés métalliques intérieurs
Faux-plafonds	Faux plafond type Armstrong sur ossature métallique Dalles de plafond collées Plafond en lambris PVC (sanitaires)
Revêtements de sols et de murs	Dalles de sol 30×30 (bureaux) Revêtement de sol souple en lés Carrelage avec plinthes carrelées (sanitaires) Faïence murale Revêtements muraux (papiers peints, toile de verre) Dallage béton brut (atelier)

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Menuiseries	Rideaux métalliques et portail coulissant bardé Menuiseries PVC double vitrage Menuiseries bois vitrage imprimé Portes métalliques Portes isoplanes Hublot en façade
Divers :	
Divers Bureaux / Sanitaires	Lavabos collectifs (auges) Wc Meuble évier et plan de travail Chauffe-eau électrique Divers DEEE (luminaires, interrupteurs, tableau électrique…) Miroirs, distributeurs et divers mobiliers
Divers Atelier	Ponts roulants (charge maxi 3 T) Plateformes et structures métalliques Tôles et fonds chaudronnés en acier Armoires électriques et suspensions d'éclairage Palettes bois et chutes diverses
Divers Extérieurs	Cuve métallique sur châssis Enclos grillagé et mur de clôture en parpaings Enseigne en pignon Voiries en enrobé Végétation spontanée (arbustes, friches)

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

4.3 Bâtiment G1

4.3.1 Photographies



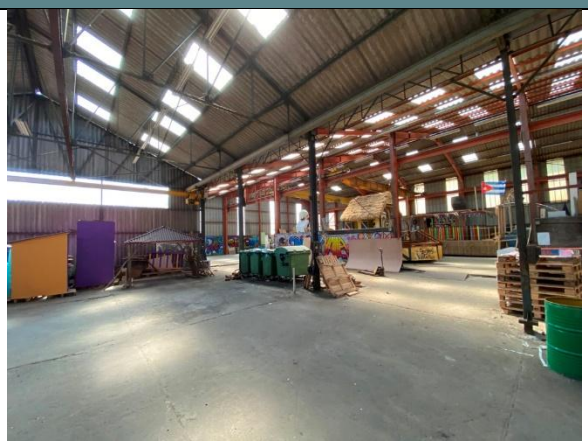
Façade Est



Pignon Sud



Pignon Nord



Communication entre le hangar 1 et 2



Entré dans la zone bureu



Bureau

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal





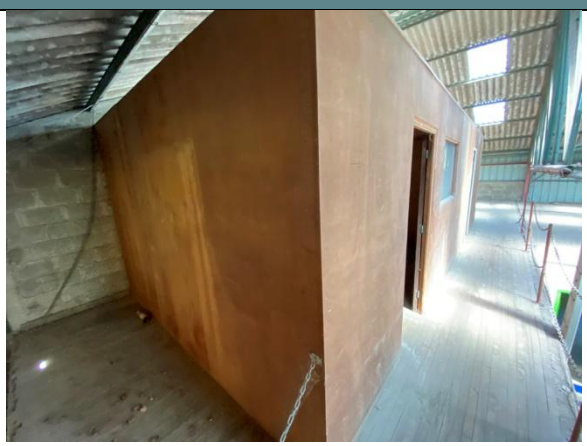
Zone stockage bureau

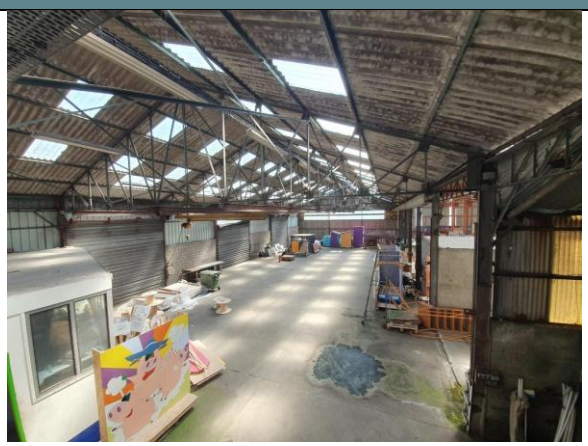




Hangar 1 depuis les bureaux

Vue des bureaux depuis la zone 1





Zone stockage R+1

Vue hangar 1 depuis la mezannine R+1

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue de la charpente et couverture	*Vue de la façade Est depuis le hangar 1*

4.3.2 Principes structurels bâtiment G1 :

Eléments structurels :	
Fondations et dallage (conservés)	Dallage béton ép. 20 cm Massifs en béton sous poteaux métalliques Semelles filantes et murs de soubassement en parpaings pleins ép. 20 cm
Structure porteuse	Poteaux métalliques IPN 240 Ossature métallique verticale en tubes carrés 55 Pignon nord en parpaings creux ép. 20 cm Murs de remplissage en parpaings creux ép. 20 cm Murs en parpaings creux ép. 10 cm en zone bureaux Bardage en bac acier sur façade **Bardage en amiante-ciment sur pignon sud**
Planchers	Solivage bois et plancher bois (RDC et mezzanine R+1)
Charpente et couverture	Fermes métalliques en double cornière Pannes métalliques IPN 80 **Tôles ondulées en fibrociment amianté** Panneaux translucides contaminés par l'amiante
Corps d'états secondaires :	
Cloisonnements	Cloisons à ossature bois avec habillage en lambris bois
Menuiseries	Portes sectionnelles métalliques Fenêtres en bois simple vitrage Fenêtres en aluminium double vitrage Portes en aluminium double vitrage
Divers :	
Divers Hangar	Pont roulant Sources lumineuses (néons) Divers DEEE (interrupteurs, tableaux électriques...) Divers déchets dangereux Divers ferrailles Divers déchets non dangereux

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

4.4 Bâtiment G2

4.4.1 Photographies



Pignon Sud



Façade Ouest



Façade ouest



Façade Est



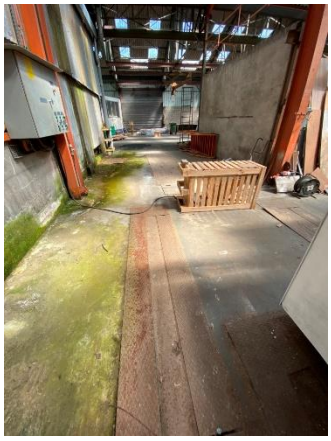
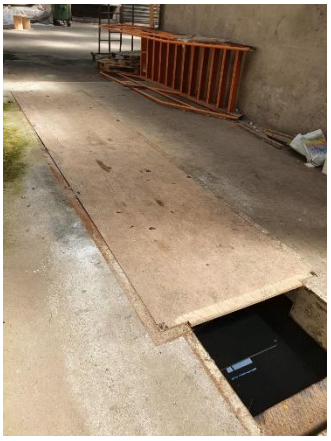
Vue de la charpente et couverture



Vue de la charpente et couverture et bardage

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue de la liaison entre le hangar 2 et 1	***Vue du local***
	
Vue des gaines technique au sol (passage de cable)	***Vue de la fosse de vidange***

4.4.2 Principes structurels bâtiment G2 :

Eléments structurels :	
Fondations et dallage (conservés)	Dallage béton ép. 20 cm Massifs en béton sous poteaux métalliques Semelles filantes et murs de soubassement en parpaings pleins ép. 20 cm
Structure porteuse	Poteaux métalliques IPN 300 Ossature métallique verticale en profilés U Murs de remplissage en parpaings creux ép. 20 cm Murs en parpaings ép. 20 cm en zone atelier Bardage en bac acier sur façades et pignons
Charpente et couverture	Fermes métalliques IPN 300 Pannes métalliques IPN 120 **Tôles ondulées en fibrociment amianté** Panneaux translucides contaminés par l'amiante
Corps d'états secondaires :	
Menuiseries	Portes sectionnelles métalliques
Divers :	

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Divers Hangar	Pont roulant Sources lumineuses (néons) Divers DEEE (interrupteurs, tableaux électriques...) Divers déchets dangereux Divers ferrailles Divers déchets non dangereux

4.5 Bâtiment G3

4.5.1 Photographies



Vue de l'auvent



Vue de l'ampirol frigorifique

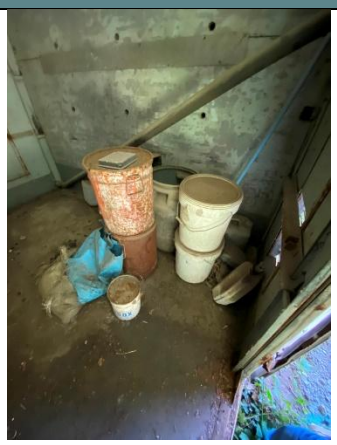


Vue de l'ampirol frigorifique



Vue de la tare





© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Vue de l'intérieur ampirol	*Vue des déchets dangereux*
	
Vue des plaques fibrociment	

4.5.2 Principes structurels bâtiment G3 :

Eléments structurels :	
Fondations (conservées)	Massifs en béton sous poteaux métalliques
Structure porteuse	Poteaux métalliques IPN 140 Contreventement métallique en croisillons
Charpente et couverture	Fermes métalliques IPN 140 Pannes métalliques en cornières Couverture en bac acier
Corps d'états secondaires :	
Second œuvre	Sans objet
Divers :	
Divers Hangar	Caissons ampliroll (structure métallique) Caisson ampliroll en panneaux frigorifiques Plaques en fibrociment amianté entreposées au sol Divers déchets dangereux Divers déchets non dangereux

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

4.6 Bâtiment G4

4.6.1 Photographies

<table>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Vue façade Est</td><td>Vue intérieur</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Vue intérieur</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
</table>

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

4.6.2 Principes structurels bâtiment G4 :

Eléments structurels :	
Fondations et dallage (conservés)	Dallage béton ép. 20 cm Massifs en béton sous poteaux métalliques Semelles filantes et murs de soubassement en parpaings pleins ép. 20 cm
Structure porteuse	Poteaux métalliques IPN 160 Ossature métallique verticale en façade Murs de remplissage en parpaings creux ép. 20 cm Bardage en bac acier sur façades
Charpente et couverture	Fermes métalliques en double cornière Pannes métalliques IPN 80 Couverture en bac acier
Corps d'états secondaires :	
Cloisonnements	Parois intérieures en bac acier sur ossature métallique
Divers :	
Divers Hangar	Chaudière Sources lumineuses (néons) Divers DEEE (interrupteurs, tableaux électriques...) Divers déchets dangereux Divers ferrailles Divers déchets non dangereux

4.7 Bâtiment H

4.7.1 Photographies



Vue façade du bâtiment H



Vue façade latérale du bâtiment H

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue pignon du bâtiment H



Vue local technique bâtiment H



Vue chaufferie bâtiment H



Vue cuisine bâtiment H



Vue intérieur séjour bâtiment H



Vue cheminée du séjour bâtiment H

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue intérieur bâtiment H



Vue intérieur bâtiment H



Vue monte-escalier bâtiment H



Vue couloir étage bâtiment H

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue WC bâtiment H



Vue WC bâtiment H



Vue salle de bains bâtiment H



Vue chambre bâtiment H



Vue chambre bâtiment H



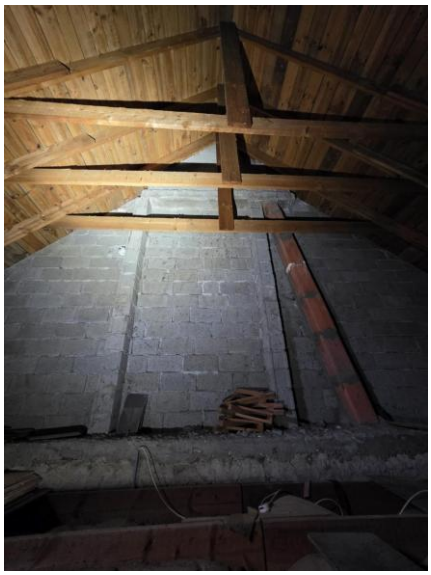
Vue chambre bâtiment H

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal



Vue intérieur bâtiment H



Vue comble bâtiment H



Vue façade du bâtiment H Garage



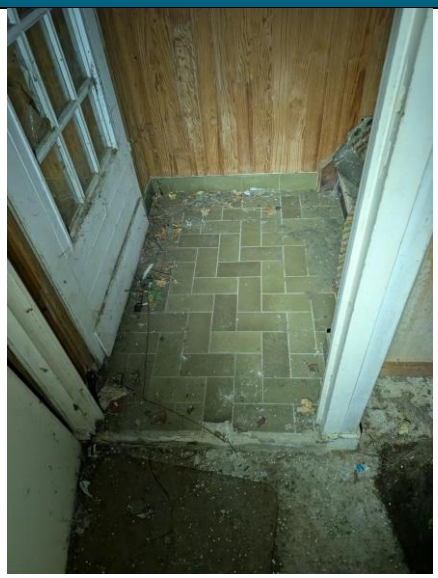
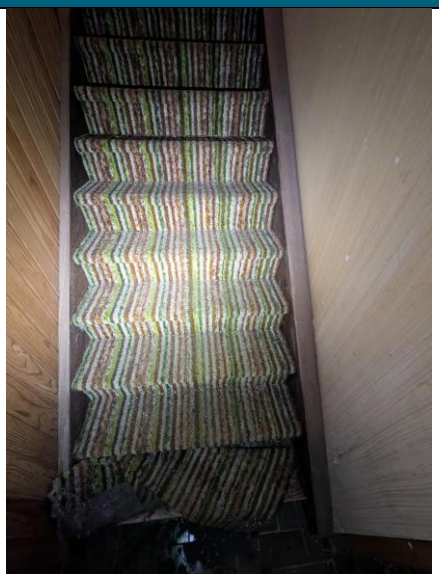
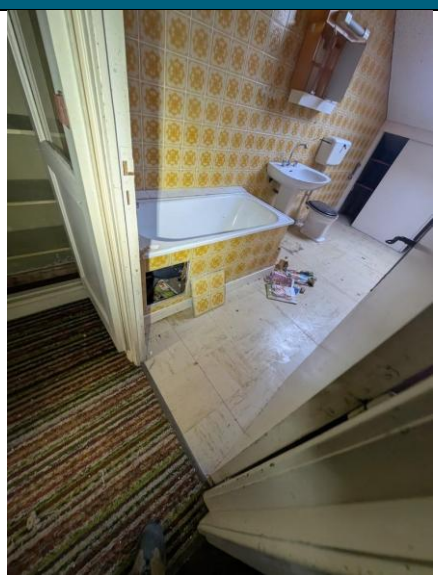
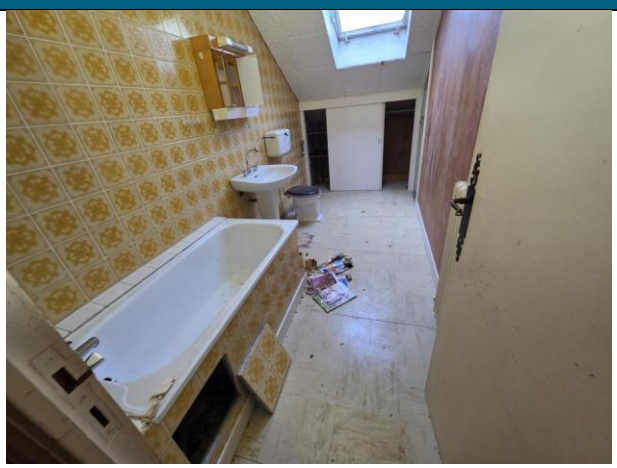
Vue cuisine bâtiment H Garage





© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Vue cuisine bâtiment H Garage	Vue faux plafond bâtiment H Garage
	
Vue entrée bâtiment H Garage	**Vue escalier bâtiment H Garage**
	
Vue salle de bains bâtiment H Garage	**Vue salle de bains bâtiment H Garage**

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	
Vue chambre bâtiment H Garage	***Vue sous-sol bâtiment H Garage***

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Murs porteurs en moellon enduite Pignons et refends en parpaings Annexe en maçonnerie enduite (garage / locaux techniques)
Planchers	Plancher poutrelles-hourdis béton (locaux techniques) Plancher bois sur poutres apparentes (RDC) Plancher bois du comble Escalier intérieur avec monte-escalier
Charpente et couverture	Charpente traditionnelle en bois (arbalétriers, entraits) Voligeage bois en sous-face de couverture Couverture en ardoises naturelle **et amianté** **Volige contaminée à l'amiante** Faîtage en tuiles terre cuite Souche et conduit de cheminée en briques Gouttières et descentes EP
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Enduits plâtre sur maçonnerie Corniches et moulures plâtre **Plâtre amianté au plafond**
Cloisonnements	Cloisons en briques plâtrières Cloisons en parpaings (locaux techniques)
Faux-plafonds	Néant – plafonds plâtre peints
Revêtements de sols et de murs	Parquet bois à bâtons rompus Moquette (étage et escalier) Tomettes hexagonales (cuisine) Carrelage avec plinthes carrelées (salles d'eau, WC) Faïence murale

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

	Papiers peints et toile murale **Colle de plinthe amianté** **Colle de faïence amianté**
Menuiseries	Fenêtres et portes-fenêtres bois simple vitrage Persiennes et volets bois Portes intérieures bois et portes vitrées Portes métalliques (garage et accès) Trappe et échelle d'accès au comble
Divers :	
Divers Logement	Lavabos, baignoire et WC Évier inox sur meuble Cheminée avec manteau en marbre Radiateurs en fonte Monte-escalier électrique Divers DEEE (interrupteurs, tableaux électriques…) Divers mobiliers et rangements
Divers Locaux techniques	Chaudière, vase d'expansion et circulateur Canalisations calorifugées Réseaux cuivre de chauffage et d'eau Meubles et palettes **Conduit amiante ciment**
Divers Extérieurs	Souche de cheminée et antenne TV Appentis Végétation dense (arbres, friches) H' abandonné non accessible

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

4.8 Eléments amianté

Les rapports de diagnostic amiante avant démolition ont été réalisé par la société AED :

Référence du rapport	Diagnostiqueur	Date	Réserve(s)	Conclusion
2205CBRLO BCI031270	AYMERIC CANEVET	01/07/2022	Oui	**Présence d'amiante**
2108CBRLOBCI012368-indice 2	Jonathan LE DUFF	09/09/2021	Oui	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTA1_DEML	David SISSAN	30/09/2025	Oui	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTA3_DEML	David SISSAN	30/09/2025	Oui	**Absence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTB_DEML	David SISSAN	30/09/2025	Oui	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTF_DEML	David SISSAN	30/09/2025	Oui	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTG_DEML	David SISSAN	30/09/2025	Oui	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20260515_18-29103-2_BATIMENTH1_DEML	David SISSAN	01/09/2026	Non	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20260515_18-29103-2_BATIMENTH2_DEML	David SISSAN	01/09/2026	Non	**Présence d'amiante**
EPFBR3_02_20260515_18-29103-2_PARKING_CAROT	David SISSAN	01/09/2026	Non	**Absence d'amiante**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_ENROBES_CAROT	David SISSAN	30/09/2025	Non	**Absence d'amiante**

- **Ces derniers montrent la présence d'amiante dans les bâtiments à démolir et notamment les éléments suivants :**
 - Conduit de fumée en amiante-ciment
 - Conduit amiante ciment
 - Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture
 - Colle de carrelage de sol amiantée
 - Joint bride amianté
 - Isolant (four) amianté
 - Dalles de sol + colle amiantées
 - Joint d'étanchéité de four amianté
 - Joint de tresse amianté
 - Bardage amiante-ciment
 - Linoléum(a) + colle(a)
 - Colle de faïence
 - Débris amiante-ciment
 - Colle de plinthe carrelage
 - Colle(a) + ragréage(a)
 - Panneaux de cloisons carton alvéolé

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

- Joint de maçonnerie (pollution)
- Ardoise fibres-ciment
- Enduit plâtre peint plafond

4.9 Diagnostic Plomb

Les rapports de diagnostic plomb avant démolition ont été réalisé par la société AED :

Référence du rapport	Diagnostiqueur	Date	Conclusion (> 1 mg/cm²)
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTA1_DEML	David SISSAN	30/09/2025	**Présence de plomb**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTA3_DEML	David SISSAN	30/09/2025	**Absence de plomb**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTB_DEML	David SISSAN	30/09/2025	**Absence de plomb**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTF_DEML	David SISSAN	30/09/2025	**Présence de plomb**
EPFBR3_02_20250702_18-29103-2_BATIMENTG_DEML	David SISSAN	30/09/2025	**Présence de plomb**
EPFBR3_02_20260515_18-29103-2_BATIMENTH1_DEML	David SISSAN	01/09/2026	**Absence de plomb**
EPFBR3_02_20260515_18-29103-2_BATIMENTH2_DEML	David SISSAN	01/09/2026	**Présence de plomb**

Parmi les éléments contenant du plomb, certaines concentrations sont supérieures à 1 mg/cm², dont notamment pour les éléments suivants :

- Peinture sur béton
- Peinture sur poteau métallique
- Peinture porte et dormant intérieure
- Peinture porte et embrasure bois
- Peinture sur tuyaux

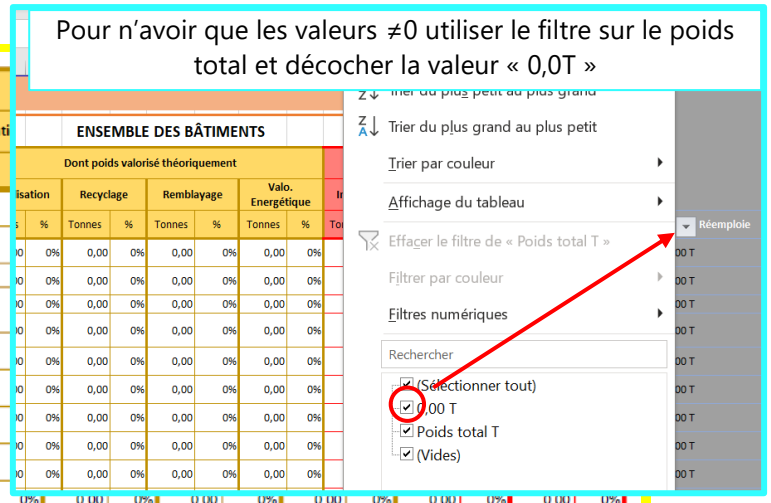
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

5 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS

5.1 Généralités / Synthèse de l'étude

Les informations décrites ci-après synthétisent les résultats de l'audit métré joint au présent document.
Aller chercher le tableau dans l'impression pdf de l'onglet recap déchet du métré et faire des captures d'écran. Tous les diagrammes sont aussi dans ce même onglet, à droite du tableau.

Pour n'avoir que les valeurs ≠0 utiliser le filtre sur le poids total et décocher la valeur « 0,0T »



DÉCHETS INERTES		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Reutilisati													
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes													
Béton	Beton	0,00	0,00	0%	0,00													
Briques	Briques	0,00	0,00	0%	0,00													
Tuiles et céramiques	Tuiles et ceramiques	0,00	0,00	0%	0,00													
Mélanges de Beton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses	Melange beton	0,00	0,00	0%	0,00													
Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	Verre fenetre	0,00	0,00	0%	0,00													
Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	Melange bitumineux	0,00	0,00	0%	0,00													
Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	Terres et cailloux	0,00	0,00	0%	0,00													
Terres et pierres	Terre et pierres	0,00	0,00	0%	0,00													
Déchets de matériaux à base de fibre et de verre	Fibre et verre	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Emballage verre	Emballage en verre	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Verre (triés)	Verre	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres DI	Di en mélanges	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
	Sous-total Déchet inerte	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%

DÉCHETS NON DANGEREUX		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Plaques et carreaux	Plaques et carreaux de plâtres	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Enduits et supports inertes	Enduits et supports inertes	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Bois A (emballages, palettes)	Bois brut ou non traité	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

EXTRAIT DE L' AUDIT METRE CI-JOINT

TABLEAU DE SYNTHÈSE

ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

DÉCHETS INERTES		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Béton	Beton	4000,00	0,00	0%	0,00	0%	4000,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Briques	Briques	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Tuiles et céramiques	Tuiles et ceramiques	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	Verre fenetre	3,00	0,00	0%	0,00	0%	3,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	Melange bitumineux	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Terres et pierres	Terre et pierres	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
	Sous-total Déchet inerte	**4003,00**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**4003,00**	**100%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**

DÉCHETS NON DANGEREUX		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Plaques et carreaux	Plaques et carreaux de plâtres	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Enduits et supports inertes	Enduits et supports inertes	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Bois A (emballages, palettes)	Bois brut ou non traité	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Bois B : BR1	Bois peint, traité	80,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	80,00	100%	0,00	0%	0,00	0%
Aluminium	Aluminium	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Ferreux	Ferreux	250,00	0,00	0%	0,00	0%	250,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres non Ferreux :	Autres metaux	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres plastiques	Autres plastiques	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Revêtements d'étanchéité bitumineux	Revetements d'etancheite bitumineux	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres matériaux complexes	Autres matériaux complexes :	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Mélange de DND listés ci-dessus	Melange de DND listés ci-dessus	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres matériaux ou DND	Autres DND	60,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	30,00	50%	30,00	50%
	Sous-total Déchet non dangereux	**390,00**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**250,00**	**64%**	**0,00**	**0%**	**80,00**	**21%**	**30,00**	**8%**	**30,00**	**8%**

DÉCHETS D'EQUIPEMENTS		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC...)	Equipements sanitaires	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres DEEE non dangereux	Autres DEEE non dangereux	7,00	0,00	0%	0,00	0%	7,00	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
	Sous-total déchets d'équipements	**0,00**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**7,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**

DÉCHETS DANGEREUX		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Amiante (précisez):	Amiante	150,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	150,00	100%
Enrobés à chaud contenant du goudron	Enrobe a chaud goudronne	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Revêtements d'étanchéité contenant du goudron	Revetement d'etancheite goudronne	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Éléments recouverts de peinture contenant des substances dangereuses	Peinture DD	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Bois traités contenant des substances dangereuses (Bois C)	Bois classe C	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Terres contenant des substances dangereuses	Terre DD	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres déchets dangereux	Autres DD	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
	Sous-total déchets dangereux	**150,00**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**150,00**	**100%**
	TOTAL :	**150,00**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**0,00**	**0%**	**150,00**	**100%**

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Synthèse :

Ce graphique met en avant une part importante d'inertes valorisables (4003 tonnes)
Dans le cadre des chantiers de déconstruction, une large part des PEMD est recyclée. Usuellement les entreprises prévoient un acheminement vers des plateformes de recyclage pour les PEMD suivants :

- **Les inertes** (4003 tonnes)
- **Le métal** (250 tonnes),
- **Le bois** (80 tonnes)

Le recyclage de ces matériaux est en grande partie dû au fait :

- qu'il existe un maillage relativement étoffé des filières de recyclage locales,
- que certains produits apportent un gain financier (notamment pour le métal).

Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs suivants :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020),
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025),
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

5.1.1.1 Les autres matériaux valorisables

Pour engager une réelle évolution et voir le domaine de la déconstruction prendre un tournant dans la gestion des PEMD issus de la démolition, il faut prendre en compte et **étudier les PEMD hors inertes, métaux et bois.** Ces matériaux, qui représentent une part moins importante des matériaux issus de la déconstruction, **ne sont généralement pas triés, ni valorisés et sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets non dangereux.**

Ainsi **l'identification des PEMD restants** et **des filières de traitement existantes**, permet de mettre en évidence le potentiel de valorisation matière et énergétique. Le but sera alors de minimiser autant que possible l'élimination vers les installations de stockage en se renseignant continuellement sur les pratiques de valorisation des déchets. Tout en gardant un regard critique sur le transport de ces derniers qui présentent un pourcentage important sur les émissions de CO2 (distance lieu du chantier point de valorisation).

Le tableau ci-après représente la répartition des PEMD valorisables du présent chantier, hors inertes, métaux, bois et déchets dangereux permettant de mettre en évidence les PEM sur lesquels une attention particulière peut être apportée pour augmenter le taux de valorisation.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

6 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION

6.1 Généralités sur les déchets du bâtiment

Le bâtiment est un secteur d'activité dans lequel de nombreux déchets sont générés, dont la plupart sont inertes. Des déchets non dangereux, dangereux et aussi des emballages sont également produits. La quantité de déchets générée par la démolition de bâtiments correspond à 50% des déchets issus du secteur du bâtiment.

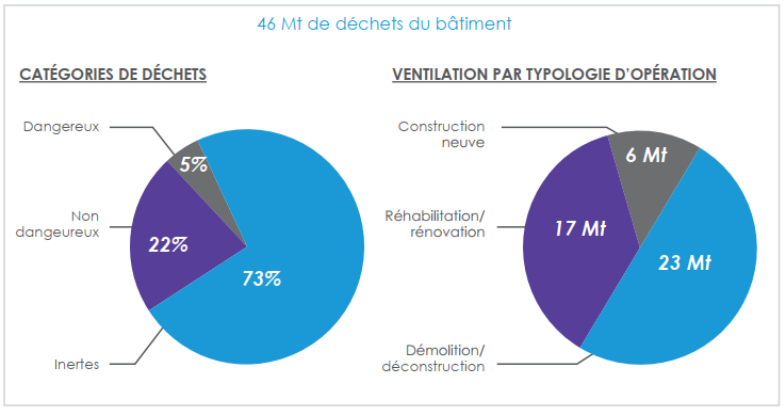


Figure 1 : Gestion des déchets du bâtiment

LES DECHETS DU BATIMENT EN CHIFFRE – SOURCE : DEMOCLES – GUIDE DE BONNES PRATIQUES – AOUT 2020



Les **déchets inertes (DI)** ont la particularité de ne pas se décomposer, de ne pas brûler et de produire aucune réaction physique ou chimique. De ce fait, ce sont des déchets qui n'entrainent pas de détérioration en contact d'autres matières (*Source : ADEME*). Ces déchets peuvent être envoyés sur des installations de stockage ou de recyclage pour déchets inertes, ou bien, ils peuvent également être réemployés directement sur site grâce au concassage. Il y a aussi la possibilité de les réutiliser en remblais de chantier ou de carrière, ou encore de les recycler en granulats.

Dans la catégorie des déchets inertes on y retrouve, entre autres :

- Des gravats (murs, dalles…)
- Du béton
- Des mélanges bitumineux (parkings…)
- Du verre (vitrage…)
- De la terre
- Des tuiles
- Des briques
- Autres

Les **déchets non dangereux (DND)** concernent les déchets qui ne sont ni inertes, ni dangereux. De par leurs propriétés non dangereuses, on peut alors les retrouver dans les mêmes installations que les déchets ménagers. Ce sont les déchets issus des entreprises. On les désigne également comme « déchets banals » (*Source : ADEME*). Suite au tri, ces déchets sont envoyés vers des centres de recyclage, ou bien vers des centres d'incinération ou encore vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

Dans la catégorie des déchets non dangereux on y retrouve, en autres :

- Le bois
- Les déchets verts
- Les métaux
- Le plastique (sols, fenêtres…)
- Le plâtre (cloisons)
- Les DEEE (équipements informatiques et de télécommunication, appareils électroménagers…)
- Autres



Les **déchets dangereux (DD)** concernent les déchets présentant un risque pour la santé humaine et/ou pour l'environnement causé par leur toxicité, leur caractère polluant ou par leur dangerosité. En effet si les déchets inertes ou non dangereux sont en contact avec un produit dangereux, ils deviennent, à leur tour, un déchet dangereux par contamination. La traçabilité de ces déchets est assurée par un Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) (*Source : ADEME*). Ces déchets ont différentes possibilités de traitement : incinération dans des installations spécifiques, traitement physico-chimique, valorisation matière ou encore régénération des solvants.



Dans la catégorie des déchets dangereux on y retrouve, entre autres :

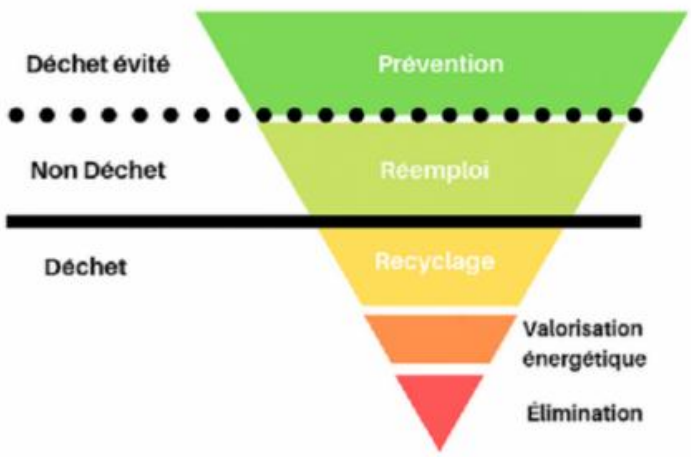
- Les matériaux amiantés ou contenant du plomb
- Les peintures, solvants et aérosols
- Certains DEEE
- Le bois traité
- Autres

6.2 Economie circulaire – réemploi, valorisation matière, valorisation énergétique et valorisation organique

Le secteur du BTP s'investit de manière croissante dans la mise en place de **nouvelles pratiques plus sobres en matière de gestion des ressources et des déchets.** Les principales raisons menant à ce changement sont l**a raréfaction des ressources en matières premières**, dont le secteur de la construction est un très important consommateur, et l'**accumulation des déchets**, dont le bâtiment est l'un des plus gros producteurs en France (46 millions de tonnes par an en France pour le bâtiment, dont 12 millions pour le second œuvre). Le secteur de la déconstruction est particulièrement impacté par ces nouvelles pratiques et par les attentes des maitrises d'ouvrages en termes de gestion plus rationnelle des ressources, de déconstruction sélective, de réemploi et de revalorisation matière.

La gestion des déchets est régie par la hiérarchie des modes de traitement, qui détermine les actions à réaliser pour engager une réduction des déchets finaux. **Une attention particulière devra être apportée sur les phases réemploi, réutilisation, recyclage et revalorisation des déchets.**

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal



La valorisation des déchets est l'alternative aux matières premières naturelles extraites dans l'environnement. On recense 4 catégories :

- **La Réutilisation** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- **La Valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau
- **La Valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur
- **La Valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique

6.2.1 Le réemploi

Le réemploi est défini comme " **toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus** " (article L541-1-1 du code de l'environnement).

Pour pouvoir être réemployés, les matériaux doivent **être triés, démontés, transportés et stockés** avec soins de manière à être préservés en vue de leur remise en œuvre. Sur les 227,5 millions de tonnes de déchets produits par le BTP par an en France, **41 Millions de tonnes sont ciblés pour des pratiques de réemploi, soit 18%.**

La pierre angulaire d'une démarche de réemploi est composée des documents complémentaire suivants présentés dans le cadre d'une étude de faisabilité spécifique :

- Les fiches réemploi
- L'étude spécifique Réemploi et filière de valorisation (sur ou à proximité du chantier)
- L'étude économique

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite
Data sensitivity - Internal

6.2.2 Le recyclage par valorisation et réutilisation des matériaux

Différentes sortes de revalorisation sont présentées dans le tableau ci-après :

TYPE DE RECYCLAGE	TYPE DE DECHETS	TYPE DE VALORISATION	SUR SITE	EN-DEHORS DU SITE
Valorisation Matière	Inertes	Concassage	Remblaiement des excavations issues des fondations et/ou sous-sols Utilisation dans la confection de l'aménagement du futur projet	
		Concassage sur plateforme de recyclage		Utilisation des granulat artificiels dans des bétons Utilisation pour le terrassement Utilisation dans la confection de chaussées
	Déchets Verts	Broyage sur site	Utilisation du paillage dans le cadre de l'aménagement du futur projet	
		Broyage sur plateforme de recyclage		Utilisation des copeaux pour paillage
	Bois de catégorie A et B	Broyage		Transformation et réutilisation en panneaux bois/usine d'ameublement
	Métaux	Refonte		Transformation et réutilisation en industrie
	Plâtre	Broyage		Utilisation dans la fabrication du ciment

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

				Utilisation pour la fabrication de plaques de plâtre
	Plastique, PVC	Broyage		Transformation et réutilisation en industrie
	DEEE	Tri des matières	Récupération des matières triées	
		Dépollution (tri et extraction des déchets dangereux) Broyage des éléments non dangereux		Transformation et réutilisation en industrie
TYPE DE RECYCLAGE	**TYPE DE DECHETS**	**TYPE DE VALORISATION**	**SUR SITE**	**EN-DEHORS DU SITE**
Valorisation énergétique	Plastique	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
	Bois de catégorie A	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
Valorisation organique	Bois de catégorie A	Compostage		Utilisation en engrais
	Plâtre	Broyage		Utilisation pour l'amendement des sols en agriculture

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.3 Gestion des PEMD issus du présent site à démolir

Une recherche des filières locales de réemploi, valorisation ou d'élimination des déchets suivant leur nature a été réalisée dans la proche périphérie de l'opération afin de déterminer pour chaque produit la meilleure évacuation.

Au vu de l'audit réalisé, on peut distinguer plusieurs catégories de PEMD, à évacuer pour lesquels les filières sont à identifier, à savoir :

- les PEMD non dangereux
- les ferrailles et métaux recyclables
- le bois (bois brut et bois peints)
- les inertes
- les matériaux contenant de l'amiante (amiante-ciment)
- le verre
- les déchets dangereux (DD)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- …

Il faut rappeler que chaque catégorie de PEMD, si elle ne peut être réemployée, doit être valorisée ou éliminée dans une installation de traitement autorisée et adaptée, **correspondant aux prérogatives du Plan Départemental de Gestion des déchets de chantier du BTP, à savoir :**

- les DD sont envoyés dans des installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) ou dans des centres collectifs d'élimination et de valorisation énergétique des déchets dangereux,
- les DND dans des installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou valorisés,
- les déchets inertes dans des installations de Stockage de Déchets Inerte (ISDI) ou valorisés.

Pour faire son étude, AD Ingé s'est rapproché de :

- L'ADEME
- Du CSTB
- de la Fédération du Bâtiment
- et des divers acteurs du secteur du déchet du département de l'opération

6.4 Filières d'évacuation des produits de chantier

AD INGE présente ci-après, pour chaque catégorie de produits les filières locales couramment utilisées dans le secteur :

6.4.1 REEMPLOI

A ce stade du diagnostic PEMD, afin de mettre en œuvre le réemploi ex situ, une recherche et un listing ont été établis pour recenser les TPE et PME spécialisées, entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations, plateformes d'intermédiation situées à proximité du chantier et susceptibles de récupérer certains matériaux/équipements.

\\egis.racine.local\BU_BATIMENT\ADI_Rennes\09_DOCS-Techniques\Réemploi\Annuaire Général\Listing acteurs 2024.xlsx

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Nom	Lien	Département	Lieu	Type d'acteur
CAUE 22	https://www.caue22.fr/	22 COTES D'ARMOR		Collectif archi
AIS 35	https://www.ais35.fr/inserti	35 ILLE ET VILAINE		Insertion
Au bout du plongeoir	https://auboutduplongeoir.f	35 ILLE ET VILAINE		Collectif artistes
Bati recup	https://www.batirecup.com/	35 ILLE ET VILAINE	LANGOUET	AMO réemploi
Elan batisseurs	www.elanbatisseur.coop	35 ILLE ET VILAINE		Collectif archi
La Redonnerie	La Redonnerie	35 ILLE ET VILAINE	Redon	Recyclerie/matériauthèque
Mode d'emplois	Présentation \| Bain-de-Breta	35 ILLE ET VILAINE	Bain de Bretagne	Ressourcerie
Emmaüs 35 - cmmuanuté Rennes	https://emmaus-rennes.fr/	35 ILLE ET VILAINE	Hédé	Recyclerie/matériauthèque

6.4.2 INERTES : Stockage, remblaiement de carrières et recyclage

Parmi les matériaux inertes dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

- les bétons et matériaux inertes recyclables.
- les matériaux inertes redevables d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ou recyclables sous condition d'acceptation des centres de tri

Les centres de tri ou de recyclage pour réemploi ci-après sont les centres agréés les plus proches :

NOTA : en cas de concassage des bétons, une caractérisation préalable pour vérifier leur admissibilité sera probablement nécessaire

Centres de recyclage des Inertes

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	SACER ATLANTIQUE	14,99 km	PLOUGASTEL-DAOULAS	
2	GUENNEAN TP	60,62 km	KERLAZ	
3	SARL GUENNEAU	61,04 km	KERLAZ	
4	YPREMA	71,55 km	PLUGUFFAN	
5	LE PAPE ENVIRONNEMENT EURL	75,37 km	PLUGUFFAN	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Installations de stockage ISDI

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	SACER ATLANTIQUE	14,99 km	PLOUGASTEL-DAOULAS	
2	SOCIÉTÉ LOUZAOUEN	24 km	GUILERS	
3	SA CARRIERES DE KERGUILLO	26,96 km	GUILERS	
4	Lafarge Granulats Ouest	30,91 km	GUILERS	
5	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 4-6 €/tonne*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.3 METAUX : Recyclage

De nombreux prestataires proposent le rachat des métaux du site à proximité du chantier :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Récupération métallurgique bretonne	17,61 km	PLOUGOURVEST	
3	MARC SA TRIDIM	21,32 km	BREST	
4	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
5	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : sans objet> nul voir rachat*

6.4.4 BOIS : Recyclage pour valorisation matière, valorisation énergétique ou incinération

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

- Des bois bruts traités à cœur (charpentes, …)
- Des bois peints par de la peinture pouvant contenir des métaux lourds (et du plomb)

Les bois traités à cœur peuvent être soit recyclés pour la fabrication de nouveaux éléments en bois, soit recyclés par la majeure partie des centres d'incinération (traitement des fumées). Les bois peints peuvent être recyclés dans des unités spécifiques équipées de filtres, ou en ISDND, comme vu ci-dessus dans le cas de présence de plomb par exemple.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	SARL BOIS SERVICE	5,54 km	PLOUDANIEL	
2	SAS BRUNO CHEMIN LES PALETTES D'ARMOR	12,34 km	GUIPAVAS	
3	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
4	Récupération métallurgique bretonne	17,61 km	PLOUGOURVEST	
5	SARL BOIS SERVICE	21,11 km	GOUESNOU	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 90 €/tonne*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.5 PLATRE : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note des plâtres valorisables.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1	MARC SA TRIDIM	21,32 km	BREST	
2	GRANDJOUAN SACO - VEOLIA PROPRETE	69,76 km	QUIMPER	
3	LE PAPE ENVIRONNEMENT EURL	75,37 km	PLUGUFFAN	
4	NETRA VEOLIA PROPRETE	124,72 km	PLOUFRAGAN	
5	Guyot Environnement	126,94 km	PLOUFRAGAN	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 100 €/tonne*

6.4.6 PLASTIQUE : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets plastiques ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Récupération métallurgique bretonne	17,61 km	PLOUGOURVEST	
3	MARC SA TRIDIM	21,32 km	BREST	
4	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
5	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 150 €/tonne (coût variable selon le type de plastique)*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.7 PVC : Recyclage pour valorisation matière

Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	LES RECYCLEURS BRETONS	47,32 km	PLOUIGNEAU	
3	AFM Recyclage	66,58 km	PLOUMILLIAU	
4	GRANDJOUAN SACO - VEOLIA PROPRETE	69,76 km	QUIMPER	
5	GUYOT ENVIRONNEMENT	69,79 km	QUIMPER	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 110 €/tonne*

6.4.8 PAPIERS/CARTONS : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets de type papiers/cartons ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Récupération métallurgique bretonne	17,61 km	PLOUGOURVEST	
3	MARC SA TRIDIM	21,32 km	BREST	
4	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
5	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : nul*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.9 VERRE BOUTEILLE: Recyclage pour valorisation matière

La proportion de verre type bouteille sur les chantiers de démolition est faible.

Les filières de recyclage susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	GUYOT ENVIRONNEMENT	69,79 km	QUIMPER	
2	Récupération Bretonne	86,3 km	POULLAN-SUR-MER	
3	BRANGEON RECYCLAGE	230,1 km	VERN-SUR-SEICHE	
4	SPHERE	278,89 km	DONVILLE-LES-BAINS	
5	TRI'N COLLECT	284,69 km	SAINT-HERBLAIN	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 110 €/tonne*

6.4.10 VERRE PLAT : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note du verre plat valorisable.

Les filières de recyclage susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Récupération métallurgique bretonne	17,61 km	PLOUGOURVEST	
3	MARC SA TRIDIM	21,32 km	BREST	
4	MARC SA	22,33 km	BREST	
5	SOCIÉTÉ LOUZAOUEN	24 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : 110 €/tonne*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.11 DND NON VALORISABLES : ISDND ou centre de tri

Les centres de traitement de Déchets Non Dangereux (ISDND) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets non dangereux :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	Récupération Bretonne	86,3 km	POULLAN-SUR-MER	
2	SUEZ RV	94,1 km	PLOUMAGOAR	
3	ISDND DE LAUNAY LANTIC	114,89 km	LANTIC	
4	Suez RV	150,15 km	GUELTAS	
5	Ecoterre de Theix	187,64 km	THEIX	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

6.4.12 Les ECO-ORGANISMES

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") les filières Responsabilité Elargie du producteur (REP) vont évoluer en 2023. A ce jour les éco-organismes recensés sont les suivantes :

Nom de l'éco-organisme	Produits concernés	Site Web
ADELPHE	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	*http://www.adelphe.fr/*
ALCOME	TABAC	*https://alcome.eco/*
ALIAPUR	Pneus	*https://www.aliapur.fr/fr/*
APER	Bateaux de plaisance ou de sport (BPS)	*https://www.recyclermonbateau.fr/*
BATRIBOX	Piles et accumulateurs (PA)	*https://www.batribox.fr/*
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	*www.citeo.com*
CITEO PRO	Emballages professionnels (EPRO)	*https://www.citeopro.com/*
COREPILE	Piles et accumulateurs (PA)	*https://www.corepile.fr*
Cyclamed	Médicaments non utilisés (MNU)	*https://www.cyclamed.org/*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

CYCLEVIA	Huiles lubrifiantes ou industrielles (LUB)	https://www.cyclevia.com/
DASTRI	Dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement (DISP-MED)	https://www.dastri.fr/
ECO DDS	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.ecodds.com/
EcoLogic	Équipements électriques et électroniques (EEE) Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Articles de sport et de loisirs (ASL)	https://www.ecologic-france.com/
Ecomaison	Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Jouets	https://ecomaison.com/
Ecominero	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	https://www.ecominero.fr/
ECOPAE	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.ecopae.fr/
Ecosystem	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.ecosystem.eco/
GIE FRP	Pneu	https://www.eo-frp.com/
Léko	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	https://www.leko-organisme.fr/
Pyréo	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.pyreo.fr/

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Recycler mon véhicule	Véhicules	https://www.recyclermonvehicule.fr/
Refashion	Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	http://refashion.fr/
Soren	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.soren.eco/
Tyval	Pneu	
Valdelia	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA)	https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/www.valdelia.org
Valobat	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.valobat.fr/

6.4.12.1 DEEE

Pour information, les centres de collecte à proximité qui récupèrent pour les éco-organismes les DEEE sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	SARP OUEST SANIROISE	29,8 km	GUILERS	
3	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	
4	RECYCLEURS BRETONS	47,46 km	CROZON	
5	DERICHEBOURG	52,93 km	BRIEC	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : nul*

6.4.12.2 DD VALORISABLES : recyclage

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent les néons et lampes du site. Ces matériaux peuvent être évacués du site en rack à néons, en vue de leur recyclage.

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

Les néons et lampes sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les éco-organismes en charge de leur collecte et traitement sont :

- Ecosystem pour les néons et les tubes fluorescents
- Récylum pour les lampes

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
3	SARP OUEST SANIROISE	29,8 km	GUILERS	
4	Guyot Environnement	36,67 km	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	
5	RECYCLEURS BRETONS	47,46 km	CROZON	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : nul*

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent des pneus. Ces matériaux peuvent être évacués en vue de leur recyclage.

Les pneus sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), l'éco-organisme en charge de leur collecte et traitement est Aliapur.

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1	NETRA	45,98 km	RENNES	
2	PAPREC RECYCLAGE GRAND OUEST	49,38 km	LE RHEU	
3	Sita Ouest Cap Valo 35	52,7 km	CHARTRES-DE-BRETAGNE	
4	CELTIVAL	53,38 km	SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	
5	BRANGEON RECYCLAGE	56,24 km	VERN-SUR-SEICHE	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Coût indicatif de recyclage/valorisation : nul*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.13 DD NON VALORISABLES : stockage en ISDD

Les centres de traitement de Déchets Dangereux (ISDD) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets dangereux :

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
3	SARP OUEST SANIROISE	29,8 km	GUILERS	
4	Guyot Environnement	36,67 km	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	
5	RECYCLEURS BRETONS	47,46 km	CROZON	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

6.4.14 MATERIAUX AMIANTES

6.4.14.1 Matériaux amiante-ciment

À diriger en ISDND (ex classe 2) avec alvéole spécifique amiante, lorsqu'ils sont intègres.

Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1	LES RECYCLEURS BRETONS	17,48 km	GUIPAVAS	
2	Guyot Environnement	21,69 km	BREST	
3	SOCIÉTÉ LOUZAOUEN	24 km	GUILERS	
4	SARP OUEST SANIROISE	29,8 km	GUILERS	
5	LES RECYCLEURS BRETONS	32,98 km	GUILERS	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

6.4.14.2 Autres matériaux amiantés – ISDD

Les matériaux amiantés (hors amiante ciment) doivent obligatoirement être dirigés vers une installation de Stockage des Déchets Dangereux habilitée à les recevoir.

Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
S.O.A	112,08 km	SAINT-BERTHEVIN	
SEDA	154,37 km	CHAMPTEUSSE-SUR-BACONNE	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

6.4.14.3 Alternatives développées ou en cours de développement pour les matériaux amiantés

Centre de recyclage d'INERTAM (Recyclage des déchets amiantés en vitrifiat)

Exploité par la société INERTAM COFAL (EDF)

Contact : www.inertam.com

Centre de recyclage sur site VALAME (Recyclage par traitement chimique)

Exploité par la société VALAME

Contact : www.valame.com

() : hors coût de dépose, conditionnement et transport*

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal

AD Ingé – Egis Group

• **3 rue Louis Braille** • **35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE** • **Tel. 06 33 67 88 23**
• ***ad-inge@egis-group.com***
SARL au capital de 7500 € • RCS RENNES 477 617 476 • INTRA 62-477 617 476 00015 • Code APE 7112B

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 06 10 1836

communication.egis@egis.fr

www.adinge.fr

www.egis-group.com

tivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Data sensitivity - Internal